

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **29 mai 2018**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 25 mai 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

116-05-2018

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour de la réunion du 29 mai 2018 tel que lu et présenté;

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Résolution, adoption des états financiers 2017, de la Municipalité de Saint-Camille

4.2 - Résolution, adoption de la résolution, regroupement des OMH

4.3 - Résolution, embauche de Mme Émilie Gaudreault Veillette

4.4 - Résolution, autorisation de paiement pour la servitude de passage, fossé rue de la Fabrique

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

117-05-2018

4.1 - Résolution, adoption des états financiers 2017, de la Municipalité de Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2017 soient adoptés, signés tels que présentés.

La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2017 avec un surplus des opérations est de: 76,126\$.

ADOPTÉE

118-05-2018

4.2 - Résolution, adoption de la résolution, regroupement des OMH

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de la Municipalité de Lac-Etchemin, de Saint-Camille-de-Lellis, de Sainte-Justine, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Luc (Dijon) et de Saint-Magloire et Sainte-Sabine ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Lac-Etchemin, de Saint-Camille-de-Lellis, de Sainte-Justine, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Luc-de-Bellechasse, de Saint-Magloire et de Sainte-Sabine un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de la Municipalité de Lac-Etchemin, de Saint-Camille-de-Lellis, de Sainte-Justine, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Luc (Dijon), et de Saint-Magloire et Sainte-Sabine suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Madame Jeanine Laflamme est nommé(e) pour agir au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE,

119-05-2018

4.3 - Résolution, embauche de Mme Émilie Gaudreault Veillette

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par résolution du conseil municipal avec le consultant, M. Jocelyn Benoît, pour procéder au processus de sélection et d'entrevues des candidats;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été retenus lors de la première étape de sélection.

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse faite par le consultant, M. Jocelyn Benoît, Mme, Mme Émilie Gaudreault Veillette est la candidate ayant obtenu la meilleure entrevue et le meilleur test;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL, QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche, Mme Émilie Gaudreault Veillette, à titre d'agente de développement et chargée de projet;

QUE les modalités d'embauche seront contenues dans un contrat de travail.

ADOPTÉE,

120-05-2018

4.4 - Résolution, autorisation de paiement pour la servitude de passage, fossé rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Lamontagne promet de donner une servitude de passage sur sa propriété connue et sise au 313, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, sous la désignation cadastrale : 5 325 625, Cadastre du Québec, et portant le numéro matricule 2749-68-4280 au rôle d'évaluation de la municipalité. Les dimensions approximatives dudit terrain, tel qu'indiqué sur le croquis qui sont de 10 mètres de largeur par 46.79 mètres de longueur et une superficie approximative de 468 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage est consentie au prix de mille deux cents dollars (1,200 \$), payable en un seul versement à la suite de la signature d'un document préparé devant notaire et donne quittance à la Municipalité lors de la signature d'un acte de servitude de passage signé devant notaire.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer le document donnant quittance à la municipalité pour le paiement de mille deux cents dollars (1200\$) lors de la signature de l'acte de servitude de passage d'une dimension d'environ 10 mètres de largeur par 46.79 mètres de longueur et une superficie approximative de 468 mètres carrés.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 8h30.

ADOPTÉE